



CTB NIGER



RÉFLEXIONS

**VALORISATION DES RESSOURCES PASTORALES,
AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE
ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**CAPITALISATION DES EXPÉRIENCES DU PROJET D'APPUI À LA PRODUCTION PASTORALE
DANS LA RÉGION DE TAHOVA (PAPAT)**

Le présent document a été élaboré avec le soutien financier de l'Union Européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union Européenne.

La présente fiche vise à capitaliser les enseignements tirés de quatre ans d'activités du Projet d'Appui à la Production Pastorale dans la région de Tahoua (PAPAT).

L'étude a pour but de présenter les bonnes pratiques en matière de conservation des eaux et des sols (CES) et de défense et restauration des sols (DRS) dans la région nord de Tahoua. Ces éléments permettront aux décideurs des pays en développement, à leurs partenaires techniques et financiers et aux bureaux d'ingénierie technique et sociale de mieux concevoir des programmes d'aménagement pastoral répondant à la demande des bénéficiaires et de mettre en place des modes de gestion adaptés.

Points saillants:

- La prise de conscience, l'adhésion et le développement des compétences de la population locale sur la protection de l'environnement à travers les travaux de bandes pare-feux et les ouvrages antiérosifs sont des facteurs importants de la réussite et de la pérennisation.
- La mise en place des comités de gestion, le renforcement de leurs capacités et leur reconnaissance par les autorités administratives et communales sont primordiales pour la restauration des parcours et leur durabilité.
- La clarification du statut foncier et de la vocation des sites restaurés par des arrêtés préfectoraux permet de les sécuriser contre le phénomène d'accaparement des terres et le détournement de leur vocation.
- La réalisation des ouvrages de conservation en eau et sols et défense et restauration des sols (CES/DRS) à travers le mode Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO) est un moyen d'amélioration des revenus des populations vulnérables.



CTB

Réflexions

Valorisation des ressources pastorales, amélioration des conditions de vie et protection de l'environnement

PROJET D'APPUI À LA PRODUCTION PASTORALE DANS LA RÉGION DE TAHOUA (PAPAT)

Le projet intervient dans la zone Nord de la région de Tahoua. C'est une zone surtout caractérisée par un élevage extensif et un mode de vie nomade basée sur la mobilité des pasteurs à la recherche d'eau et de pâturages. Or, malgré les efforts consentis par l'Etat et de ses partenaires, les besoins pour les populations et le bétail sont loin d'être couverts.

Afin de promouvoir le développement économique des régions nord du Niger. L'Etat s'est doté en octobre 2011 d'une Stratégie de Sécurité et Développement des zones Sahélo Sahariennes du Niger, SDS Sahel Niger. Dans ce cadre, l'Union Européenne a mis en œuvre en 2013 le "Projet d'Appui au Développement Local des régions du Nord du Niger" (PADLRNN) pour une période d'exécution de 48 mois (novembre 2013 novembre 2017) et un budget total de 25.6 M€.

Le PAPAT est le volet pastoral du PADLRNN. Son objectif global est de contribuer à la stabilisation et au développement local dans les régions du Nord du Niger. De façon spécifique, le projet vise à renforcer les capacités d'intervention des acteurs publics et privés, afin d'améliorer les conditions de vie des communautés de la région à travers l'identification, la réalisation et la gestion durable des aménagements pastoraux et le renforcement des services de santé animale.

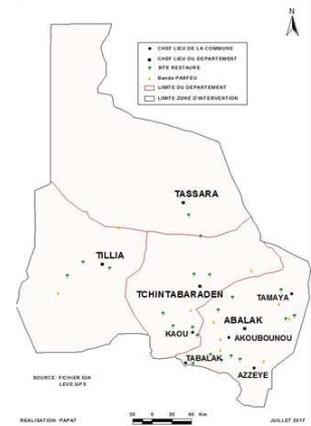
Le PAPAT est mis en œuvre par la Coopération Technique Belge (CTB) sur financement de l'Union européenne (UE) à hauteur de 6M€ et une contribution financière de 10.000€ de la CTB sur fonds propres.

Conditions de réussite et de pérennisation des actions de restauration et de valorisation des espaces pastoraux.

Les principaux résultats atteints:

1. La lutte contre les effets néfastes des variabilités climatiques est renforcée

Le PAPAT a mis en œuvre des mesures CES/DRS¹ afin de réaliser 500 ha de superficie de parcours restaurés et 711 km de bandes pare-feu aménagées.



Le rôle des communes a été renforcé

La planification des activités de CES/DRS a pris en compte les priorités définies par les communes à travers leurs PDC. 5 communes d'intervention disposent de PDC en cours de validité et 4 en cours de renouvellement. Pour ces derniers cas, le projet s'est basé sur les prévisions des PDC précédents.

3. Les conditions de vie de la population bénéficiaire sont améliorées

Les travaux de Haute intensité de Main d'œuvre (HIMO) représentent un élément important de réponse à ce défi, à travers la création d'emplois productifs temporaires.

C'est dans cette optique que le projet PAPAT a réalisé 81.300 hommes-jours de travail HIMO.

"Ce sont ces travaux qui ont empêché aux gens d'aller en exode. De sorte que les candidats en partance vers la Lybie ou les saisonniers, sont restés et gagnent des revenus substantiels. Avec ces revenus, nous avons fait de stocks de vivres, certains ont acheté des chèvres, des habilles, des ânes pour le transport de l'eau. Moi, j'ai gagné plus de 50.000F.

-Mr Issa Dawil
bénéficiaire HIMO site de Wilawila

¹ conservation des eaux et des sols et de défense et restauration des sols

Enjeux de la valorisation des ressources pastorales, amélioration des conditions de vie et protection de l'environnement

Dans la zone pastorale, l'alimentation de base du cheptel provient essentiellement de l'exploitation des parcours naturels et des résidus des cultures. Les parcours jouent un rôle essentiel dans la vie des éleveurs en constituant non seulement un fourrage de relais des pâturages herbacés en saison sèche, mais aussi une ressource fourragère stable pendant tout le cycle annuel. Les parcours naturels sont sujets ces dernières années, à une baisse de production de la biomasse, c'est à dire, une réduction de la diversité floristique avec une forte tendance à colonisation des aires de pâturages par des plantes non appréciées. A cela s'ajoutent les effets néfastes des feux de brousse qui chaque année, déciment de vastes étendues de pâturages en zone pastorale².

La dégradation de ces écosystèmes affecte les moyens d'existence des populations dans les zones à vocation essentiellement pastorale. Il est donc nécessaire de protéger ces ressources car ils constituent à la fois un important levier pour la réduction de la pauvreté, mais aussi un enjeu en termes de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Au terme de quatre ans de travail, les aménagements

pastoraux réalisés dans le cadre du PAPAT ont porté sur la récupération de 500ha de superficie de terres dégradées et sur la protection des pâturages contre les feux de brousse à travers 711km de bandes pare-feux aménagées. Ce travail à l'échelle, a été basé sur des techniques de conservation des eaux et des sols et de défense et restauration des sols (CES/DRS).

“L'ouverture bandes pare-feux et la récupération des terres, ont eu un impact positif parce qu'elles ont permis aux populations de se fixer et de ne pas aller en exode. Et, ce sont les enfants qui engrangent les résultats. En effet, on a constaté cette année que les enfants accompagnent leurs parents en exode, du coup les écoles sont fermées. Dans la zone d'Igaddou, ce n'était pas le cas parce que les parents d'élèves sont fixés grâce aux revenus qu'ils ont eu avec les bandes pare-feux.”

-Mr Moussa Alassane
Vice-Maire d'Akoubounou

Trois thèmes émergents:

- Comment s'assurer de l'implication effective des différents acteurs concernés en vue de la pérennisation des investissements?
- Comment impliquer les populations dans les activités de restauration des terres et comment renforcer leurs capacités?
- Comment renforcer la durabilité des aménagements?

Au terme de son parcours, le projet PAPAT en collaboration avec la CTB, a souhaité partager ses expériences mais aussi ses réflexions et analyses autour de ces trois thèmes.



Lancement de la plantation d'arbres à l'occasion de la fête de l'arbre 2016

² 9.000 ha de pâturage ont été calcinés en 2014 dans la commune d'Azeye, département d'Abalak

Description des ouvrages d'aménagement pastoral

Les ouvrages de récupération couramment utilisés dans la zone pastorale et qui ont été mis en œuvre par le projet sont:

Banquette: ouvrage en terre réalisée selon les courbes de niveau qui se compose d'un bourrelet à l'aval et d'une cuvette à l'amont, dans lequel sont plantées des espèces végétales. Les banquettes sont disposées en quinconce perpendiculairement à l'écoulement des eaux de surface. Elles ont pour objectif de capter l'eau de ruissellement et faciliter sa circulation et son infiltration sur toute la surface traitée, d'augmenter la superficie exploitée et re-végétaliser la zone traitée.

Les caractéristiques dimensionnelles sont :

- Largeur: 15m;
- Longueur: 100m en quinconce;
- Écartement entre 2 diguettes: 6m;
- Ecartement entre 2 rangées: 25m;
- Densité à l'hectare: 3 à 6 unités.

Demi-lune pastorale: bassin en demi-cercle utilisée en général pour l'aménagement de terrains de 0% à 3% de pente. Les principaux objectifs visés à travers sa réalisation sont de récupérer des terres à des fins agro-sylvo-pastorales, d'augmenter la disponibilité en eau pour les plantes et de réduire le ruissellement des eaux pluviales et l'érosion des sols et favoriser l'infiltration.

Les demi-lunes doivent être disposées perpendiculairement au sens d'écoulement des eaux de surface et en quinconce pour permettre de capter les eaux de ruissellement et les fines particules de sols. Les caractéristiques dimensionnelles d'une demi-lune sont :

- Diamètre: 4m;
- Profondeur: 0,25m;
- Hauteur bourrelet: 0,30m;
- Ecartement le long de la ligne: 8m;
- Ecartement entre lignes: 4m;
- Pente de l'ouvrage: 1,5 à 2% et Densité: 313 DL/ha.

Bande pare-feux: constitue une méthode préventive dans la lutte contre les feux de brousse durant la saison sèche, en isolant les espaces les uns des autres par de larges bandes dont l'objectif est de réduire ou d'arrêter la progression du feu.

Il s'agit des bandes de 15 à 20m de largeur débarrassées de toute végétation, de souches et de matières inflammables. Elles sont orientées perpendiculairement aux vents dominants.

L'espacement entre deux pare-feux est de 300m à 500m en fonction de la densité de pâturage et la vitesse du vent localement.

Aussi bien pour les demi-lunes que pour les banquettes, les aspects suivants sont valables:

- Les travaux de défense et de restauration des sols ont été réalisés par la population locale sous l'encadrement technique des ONG et la supervision des services techniques de l'environnement;
- Les ouvrages réalisés constituent une stratégie d'adaptation au changement climatique en ce sens qu'elles permettent de capter et de valoriser une petite quantité d'eau pour produire ou augmenter la production de la biomasse;
- Les principaux défis sont le respect des normes techniques notamment les dimensions, la position perpendiculaire à l'écoulement, la disposition en quinconce et le compactage du bourrelet;
- Les facteurs de réussite sont le choix adéquat du type d'ouvrages en fonction du terrain et leur acceptation par les bénéficiaires ainsi que la disponibilité d'une main d'œuvre suffisante et des moyens financiers conséquents.

Assurer l'implication effective des différents acteurs concernés en vue de la pérennisation des investissements

La mise en œuvre de mesures de CES/DRS exige une forte implication de tous les acteurs: populations bénéficiaires,

autorités administratives, services techniques, organisations non gouvernementales, ainsi qu'une démarche participative



adéquate. Un accompagnement de proximité est nécessaire pour l'élaboration de choix d'aménagement, mais plus encore pour l'adoption de pratiques adaptées et pour l'organisation des concernés.

Au fil des années, plusieurs programmes de gestion durable des ressources ont été lancés dans le cadre du développement rural, de reboisement, de mise en place des infrastructures hydrauliques, de lutte contre la désertification et de restauration de la biodiversité. Le bilan de ces projets à grande échelle s'est généralement révélé médiocre. Le coût de telles opérations, tant qu'elles sont menées dans une optique top-down et sans qu'un bénéfice économique et social probant en soit tiré directement pour les populations, ont souvent représenté des cas d'échec.

Il est donc important que les aménagements soient adoptés et appropriés par les acteurs locaux et qu'une réelle démonstration à la fois de leur efficacité environnementale et de leur efficacité en termes de développement soit menée.

La région nord de Tahoua, zone pastorale, représente pour le projet un champ d'expérimentation, pour envisager une réelle promotion du développement humain et du développement territorial, grâce à l'application d'approches réussies d'environnement couplées à des activités

rémunératrices sur le plan économique. Il est clair que ces approches et techniques se doivent d'être menées dans un contexte de réelle concertation avec les acteurs locaux. C'est bien pour cela que l'approche adoptée pour la mise en œuvre des différentes phases du projet est fondée dès le départ sur la participation des acteurs. Mais l'on sait que même si ces divers acteurs sont concernés par le même territoire, ils ne sont pas forcés d'en avoir la même perception, encore moins quand il s'agit de la dégradation des terres.

La démarche participative adoptée par le PAPAT comporte une approche innovante de compréhension mutuelle d'une problématique complexe et de la conception d'une solution, notamment les avantages d'une discussion systématique pour l'analyse d'arguments et pour proposer une solution satisfaisante. Il a découlé un long processus de concertation autour de la gestion des ressources naturelles.

Démarche générale du projet PAPAT

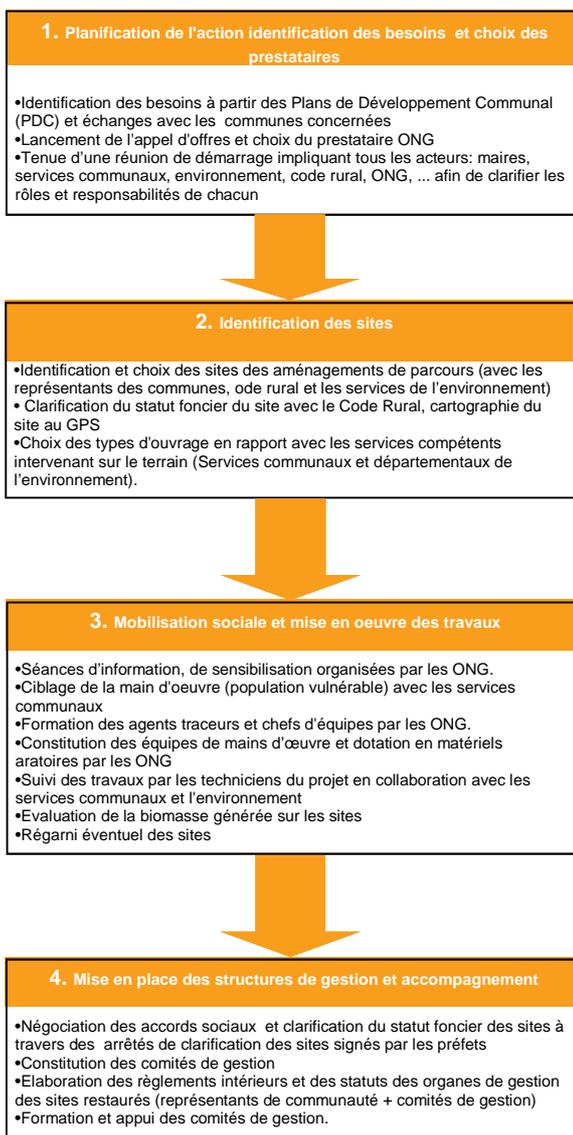


Schéma 1: Démarche générale

Les rôles et responsabilités des acteurs

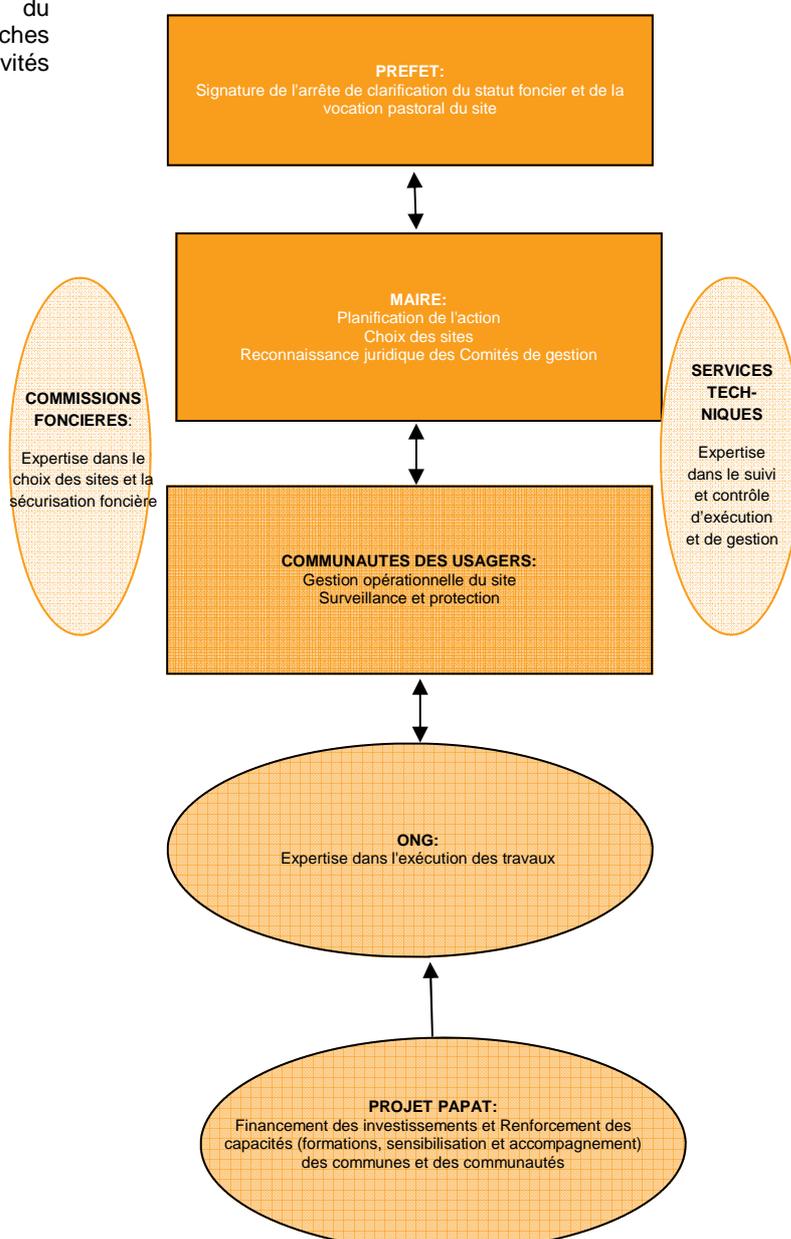


Schéma 2: Organigramme des rôles et responsabilités des différents acteurs

Leçons apprises

- La prise en compte de la planification des communes à travers les Plans de Développement Communaux (PDC) permet d'assurer une bonne identification des besoins d'aménagements et d'améliorer le ciblage des opérations de protection de l'environnement.
- Le rôle important joué par les différents acteurs: communes, services environnement, animateurs du projet dans l'identification des sites à aménager et le choix du type d'ouvrages et des espèces à planter.
- Il faudrait intensifier l'ensemencement au dépend des plantations (considérer 1 plant toutes les 3 demi-lunes)

Impliquer les populations dans les activités de restauration des terres et comment renforcer leurs capacités

Les mesures CES/DRS présentent un bon potentiel pour lutter contre les effets du changement climatique et pour en sécuriser le potentiel. Elles peuvent être appliquées à grande échelle et faire bénéficier plusieurs éleveurs et agriculteurs.

La participation des bénéficiaires à la réalisation des ouvrages CES/DRS est primordial. Ceci permet aux bénéficiaires de bénéficier d'un apport monétaire consistant. La forte participation des bénéficiaires a également pour effet de renforcer leurs capacités et leur professionnalisme en termes d'organisation, de gestion et de techniques de mise en valeur des aménagements pastoraux.

Conscient du fait qu'une absence de sensibilisation et de motivation de la part de la population, peut considérablement réduire l'efficacité de l'intervention, le projet a beaucoup investi dans la participation des bénéficiaires afin de renforcer le capital social local.

La stratégie d'intervention du projet est plutôt simple. Après des concertations avec les autorités administratives et STD, des séances d'informations auprès de la population des villages ciblés, les populations sont invitées à collaborer à l'identification des sites à restaurer. Les sites proposés doivent être communautaires à vocation sylvicole et pastorale.

Renforcement des capacités

Le choix du projet d'utiliser des techniques d'aménagements antiérosifs 'simples et faciles à reproduire', a permis de renforcer les capacités des populations et de mieux les impliquer dans les activités de restauration des terres dégradées, puisque tous les travaux ont pu être réalisés manuellement par une main-d'œuvre locale.

Des ouvrages comme des banquettes, des demi-lunes et des bandes pare-feu peuvent être facilement mis en œuvre par les populations locales, qui peuvent assimiler aisément la technique d'exécution ainsi que les contraintes d'entretien. En effet, dans plusieurs cas, ces techniques leur sont déjà familières, ce qui a facilité le travail du projet.

La transmission des connaissances et du savoir-faire aux paysans est assurée par les formateurs/encadreurs des ONG recrutés. A cet effet, ils sont formés sur les normes techniques.

“Nous avons été pleinement impliqués dans le choix des sites et la sensibilisation des populations. Pour les espèces ligneuses, c'est nous-mêmes qui les avons proposés au PAPAT et nous les avons produit au niveau de nos services.”

-Cdt Gambo Mahamane
DDE/DD Tchintabaraden

L'importance de planifier les interventions en fonction des saisons/climat

Le taux moyen de reprise des plants sur l'ensemble des sites restaurés est de 35% avec des variations d'un département à un autre. Les faibles valeurs sont enregistrées dans les départements de Tassara et Tillia.

Plusieurs facteurs ont concouru à ce modeste taux. Il s'agit notamment du retard et de l'arrêt précoce et brusque de la saison des pluies, de la petite taille des plants, mais aussi et surtout de la divagation des animaux et du non-respect des engagements des communautés à assurer la mise en défens des sites restaurés.

Pour réussir une plantation de restauration des parcours pastoraux dégradés, il est important d'obtenir l'engagement des acteurs à assurer la protection du site contre la divagation des animaux d'une part et, d'autre part, de planter en début de la saison des pluies (juillet) pour permettre aux jeunes plants de profiter de toute la saison. Pour planter en juillet il faut d'ores et déjà:

- Démarrer la production des plants au plus tard en avril afin de disposer des plants d'âge (3 à 4 mois selon les espèces) et de taille suffisants,
- Terminer les ouvrages antiérosifs avant le début de la saison pluvieuse,
- Organiser les populations à travers la mise en place du comité de gestion au démarrage des travaux de récupération des terres pour responsabiliser davantage cette population en vue d'obtenir sa participation aux travaux et son engagement à la protection et la gestion des sites.

Les travaux de Haute Intensité de Main d'Oeuvre

Le degré d'implication ne dépend pas seulement des techniques proposées mais également des habitudes locales ainsi que le contexte socio-économique de vulnérabilité, ce qui se traduit par la quasi-obligation pour un projet de suivre les démarches de projets antérieurs. Cet aspect diffère beaucoup selon les projets. Certains fournissent seulement une assistance technique sous forme

De formation et de suivi, d'autres y ajoutent la mise à disposition gratuite des moyens de travail, comme les moyens de transport, le petit matériel alors que d'autres projets y ajoutent une rémunération des travailleurs sous forme de cash for work.

Les travaux du PAPAT ont été exécutés manuellement selon le mode HIMO rémunérée sous forme de cash for work. Aussi, le petit matériel (pelles, pioches, décimètre...) a été fourni par les ONG contractantes aux bénéficiaires.

Les opérations de cash for work, comparées au food for work, permettent d'éviter les problèmes de gestion des stocks de nourriture, de spéculation et de hausse des prix des denrées alimentaires. Par contre, il est important de préciser que le système administratif du projet n'était pas bien adapté à ce mode de paiement. En effet, les ONG doivent disposer d'une capacité financière assez large afin de procéder à des préfinancements (paiements des ouvriers à la fin de chaque semaine), alors que le projet rémunère l'ONG mensuellement. Ceci a créé parfois des tensions entre les manœuvres temporaires et les ONG qui les emploient.

Il est à noter que la mobilisation de la main d'œuvre est facilitée par la période de soudure mais elle n'est pas

toujours évidente à cause de la réticence culturelle de certaines communautés pour réaliser ces activités. Aussi, la participation des femmes sur les différents chantiers reste assez timide pour des raisons socio-culturelles.

Par ailleurs, une situation particulièrement observée dans la partie septentrionale de la zone pastorale, c'est-à-dire dans les communes de Tassara et Tillia, où la population est majoritairement composée de pasteurs nomades, sans aucune tradition agricole, la rémunération des travaux de CES/DRS peut servir à les encourager. On peut imaginer que les populations consacrent d'avantage leur temps à la participation à des travaux collectifs et rémunérés (afin de gagner l'argent dont ils ont besoin). Bien que ceci n'est possible que dans la mesure où les paysans sont sensibilisés et convaincus de l'intérêt des aménagements sur leurs propres terroirs.

Bien que, cette approche est une incitation pour gagner de l'argent, elle a également un effet de démobilisation quand il s'agit de poursuivre les activités de façon autonome dès lors que cesse le financement extérieur. Dans la majorité des cas, les aménagements CES/DRS dans les zones pastorales ne sont pas suffisamment rentables à court terme pour inciter les producteurs à s'y investir par leurs propres moyens.



Formation en technique d'aménagement des demi-lunes.

Leçons apprises

- Le choix de techniques simples, bien connues par les bénéficiaires: demi-lunes, banquettes, ouverture de bandes pare-feux, ensemencement et de plantation ont permis de renforcer les capacités des populations et de mieux les impliquer dans les activités de restauration des terres dégradées.
- La majorité des ouvrages réalisés est de type demi-lunes (83% de la superficie totale traitée), en raison de la nature du terrain et la maîtrise de la technique de demi-lunes par les bénéficiaires.
- Les formations dispensées ont renforcé les compétences locales qui pourront être valorisées dans le cadre d'opérations similaires financées par d'autres partenaires.
- Le retard dans l'installation de la saison des pluies a considérablement influencé le taux de réussite des plants (*Accacia raddiana*, *Accacia seyal*, *ziziphus mauritiana*, *Balanites aegyptia*) sur les sites récupérés. La faible pluviométrie et sa mauvaise répartition

dans l'espace et dans le temps ont entraîné le dessèchement et la mort de nombreux jeunes plants. Le retard dans la mise en place des pépinières a également occasionné des mortalités importantes³.

- Le ciblage des bénéficiaires HIMO a permis une meilleure implication des groupes vulnérables. Plus de 81.000 homme jours de travail ont été mobilisés, soit 117,8 millions de FCFA revenus générés directement pour les bénéficiaires. Ces revenus additionnels ont permis de lutter momentanément contre l'exode rural, constituer un stock d'aliments pour renforcer le capital bétail, renforcer la scolarisation des enfants et renforcer l'économie locale.
- En zone pastorale, le HIMO peut avoir un effet négatif en termes de démobilisation quand il s'agit de poursuivre les activités de façon autonome par les bénéficiaires après la fin du projet. Les bénéficiaires ne pourront pas assurer les travaux sur leurs propres fonds.

³ Sur les 23 sites de parcours restaurés totalisant 500 ha, il y a eu la plantation de 142.000 plants. Le taux global de réussite des plants est de 35% (soit 49 700 plants restants). Aussi, un épandage de 3.190 kg de semences graminées (fonio, *cenchrus biflorus*, *cynchrus*, *clotalaria* et *panicum*) a été effectué. Une mission d'évaluation de la biomasse sur les sites restaurés effectuée en décembre 2016, montre que la matière sèche totale générée est de 486 tonnes. Une intensification de l'ensemencement au dépend des plantations est à préconiser (1 plant tous les 3 demi-lunes) pour une meilleure pérennisation.

3. Renforcer la durabilité des aménagements

Si la réalisation des bandes pare-feux constitue une mesure préventive, la récupération des terres est, quant à elle, corrective. Elle consiste à renverser une situation de dégradation avancée des terres. Cependant, elle n'est pas toujours couronnée de succès du fait du non-respect de la mise en défens, la non appropriation des réalisations par les communautés locales en zone pastorale, ... Aussi, la divagation des animaux constitue un véritable handicap pour la durabilité des ouvrages notamment par la destruction des plants et des bourrelets.

Certains PTF avaient procédé à clôturer des sites récupérés par du fil de fer barbelé afin de les protéger et favoriser la régénération du couvert végétal. Outre le coût des clôtures, celles-ci sont très souvent l'objet de vol et vont servir ailleurs à la clôture des champs pièges en pleine zone pastorale.

Ainsi, pour réussir davantage la récupération des terres, il est plus que nécessaire d'associer toutes les parties prenantes à toutes les étapes de la mise en œuvre, du choix des sites, à la gestion post récupération. Le processus doit intégrer des séances de formations, de sensibilisation et de concertation en vue de la réussite des ouvrages et la gestion rationnelle et durable des ressources ainsi générées. Aussi, toute la documentation nécessaire à la sécurisation foncière doit être établie par les services compétents de l'Etat (Commissions Foncières).

Par ailleurs, l'organisation communautaire renferme souvent des risques de litiges et de conflits et elle exige des leaders locaux capables à la prise de décisions.

Négociation des accords sociaux et clarification du statut foncier des sites

Alors que la planification conjointe est relativement facile lors de l'aménagement de terres individuelles, l'aménagement de surfaces communautaires implique des connaissances sur le foncier, des réflexions, des négociations et des accords arrêtés sur la future utilisation et mise en œuvre de ces espaces. Cette activité est essentielle pour la pérennisation des actions de récupération et de valorisation des terres, en particulier en ce qui concerne les espaces à vocation pastorale qui ne peuvent être exploitées qu'après quelques années de leur restauration (il faut impérativement 2 à 3 ans de mis en défens).

Les droits fonciers définissent les règles d'accès, d'exploitation et de contrôle s'exerçant sur les terres et les ressources renouvelables. Ils ne décrivent pas une relation entre l'homme et la terre mais bien les rapports entre les hommes à propos de la terre et de ses ressources. Le processus de sécurisation des sites aménagés est conduit selon un schéma défini par l'Ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'orientation du Code Rural et ses textes complémentaires qui s'appliquent aux ressources foncières végétales, animales et hydrauliques. Et qui en son article premier stipule: « La présente ordonnance fixe le cadre juridique des activités agricoles, sylvicoles et pastorales dans la perspective de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la promotion humaine. Elle assure la sécurité des opérateurs ruraux par la reconnaissance de leurs droits et favorise le développement par une organisation rationnelle du monde rural ».

Phases	Activités majeures	Acteurs impliqués	Principaux résultats
Choix des sites et mobilisation des acteurs	Choix des sites (revue PDC, entretien)	Commune, Leaders Communautaires, Services de l'environnement, ONG, PAPAT	Sites choisis
	Clarification du statut foncier et de la vocation des sites	Commune, Leaders Communautaires, Services de l'environnement, Commissions foncières, PAPAT	Procès de mission de clarification du statut foncier et de la vocation pastorale des sites
	Sécurisation des sites restaurés	Préfet, Commissions foncières, PAPAT	Arrêtés de sécurisation foncière et de la vocation pastorale signés
Concertation inter-acteurs pour l'élaboration des règles consensuelles de gestion	Choix des délégués communautaires pour le forum	Communautés (en assemblée générale)	Des règles consensuelles de gestion élaborées
	Forum d'élaboration des règles	Préfecture, Communes, Délégués communautaires, Services de l'environnement et de l'élevage, Commissions foncières, PAPAT	
	Restitution des règles par les délégués communautaires	Délégués communautaires, PAPAT	
Finalisation de l'accord social	Rédaction	Commissions foncières, PAPAT	Accord social signé par les acteurs et authentifié par le Maire
	Validation	Communautés (assemblée générale)	
	Authentification	Maire	

Schéma 3 : Processus des accords sociaux fonciers et les acteurs impliqués

Les animateurs du projet ont été chargés d'accompagner le processus de sécurisation des sites aménagés en relation avec les structures du Code Rural, notamment les commissions foncières de base et les commissions foncières communales en vue de l'obtention d'un PV de sécurisation foncière ainsi que l'élaboration d'un accord social et un arrêté de sécurisation du site signés par le maire, Préfet, président du Commission Foncière Départementale (COFODEP).

Le procès-verbal de délimitation foncière à faire signer par les différents acteurs définit la superficie et les limites du parcours à restaurer, le statut foncier, le mode de gestion. Ce PV doit être élaboré avant le démarrage des travaux, ce qui est de nature à faciliter la gestion future du parcours.

L'accord social à faire signer par les représentants des usagers dans leur diversité, la COFODEP, le maire et le préfet porte principalement sur :

- la localisation et les caractéristiques du parcours restauré ;
- le mode de gestion ;
- les règles de gestion: la mise en défens du site, l'accès aux pâturages taxé pour les locaux ainsi que pour les transhumants, l'ensemencement de l'aire par des espèces fourragères appréciées si nécessaire, le non abattage des arbres ainsi que le regarni et le gardiennage du site d'aménagement et redevances.

Les comités de gestion

L'entretien des ouvrages CES/DRS ainsi que les opérations de regarni des sites restaurés par le projet n'est pas toujours pris en main par les populations bénéficiaires. Les raisons de cette négligence sont multiples et elles sont souvent une combinaison des facteurs suivants :

- Les bénéficiaires ne voient pas suffisamment l'intérêt des ouvrages;
- Les bénéficiaires n'ont pas été sensibilisés sur l'importance d'un entretien régulier;
- Les bénéficiaires n'ont pas été formés pour effectuer l'entretien;
- Les bénéficiaires n'ont pas les moyens d'effectuer l'entretien;

Ou encore

- Les bénéficiaires pensent que ce n'est pas eux qui sont responsables de l'entretien, mais que d'autres intervenants (notamment ceux qui ont aidé à l'aménagement) doivent revenir pour s'en occuper.

Il faut donc non seulement renforcer les actions de sensibilisation, mais aussi l'appropriation et les capacités organisationnelles des populations pour que les espaces récupérés soient durables. Les comités locaux de gestion ont été des acteurs clés de la restauration des terres dégradées, qui ont perçu les enjeux au terme de plusieurs séances de sensibilisation, de formations et de mise en œuvre des actions sur le

terrain. L'opération de gardiennage doit être assurée bénévolement par les bénéficiaires surtout que les parcours sont d'accès libre à tous les éleveurs et notamment aux transhumants et clôturer le domaine n'est pas préconisé.

Les animateurs du projet ont également accompagné les populations à mettre en place des comités de gestion au niveau de chaque site aménagé. Des accords sociaux sont établis suite à des ateliers de concertation avec les représentants des éleveurs, les autorités communales et traditionnelles et les services techniques déconcentrés.

Les résultats de ce processus de réflexion et de prise de décisions consensuelles sont documentés dans une convention locale qui décrit les règles de mise en valeur, d'entretien et d'exploitation des terres collectives après aménagement. Toutefois, il n'existe pas un plan de gestion pour les zones aménagées bien que cela pourrait compromettre à long terme la durabilité de ces aménagements.

“La mise en défens dans une zone pastorale est difficile. Mais, avec un encadrement, une sensibilisation, et un suivi réguliers, les comités et les populations vont contrôler leurs cheptels.”

-Cdt Gambo Mahamane
DDE/DD Tchintabaraden.

Leçons apprises

- La nécessité de procéder à une clarification du statut foncier et de sécuriser les sites aménagés à travers une démarche claire et la production de documents administratifs prévus à cet effet (accord social, procès-verbal de clarification du statut foncier du site aménagé) et de la nécessité d'impliquer les structures du code rural, notamment les COFOB et les COFOCOM au sein desquelles les usagers des ressources, les services techniques et les autorités traditionnelles et communales jouent un rôle déterminant.
- La mise en place des comités de gestion doit avoir lieu au démarrage des travaux afin de responsabiliser suffisamment les populations dans la surveillance

- des sites et l'application des règles de gestion.
- L'approche de développement local a contribué à la création des comités de gestion locale qui, selon leur vocation respective, s'insèrent dans les espaces institutionnels rendant des services à tous les usagers.
- Le contrôle social constitue un élément important pour assurer de manière bénévole la mise en défens des sites restaurés non clôturés.
- Les projets de courte durée, comme le PAPAT, ne peuvent contribuer que partiellement à des investissements ponctuels dans un cadre d'aménagement plus vaste, néanmoins le projet a fait des pas importants vers la pérennisation et il pourrait être une source pour dupliquer des actions similaires.

Défis actuels et futurs de restauration et de valorisation des espaces pastoraux pour les années à venir.

Les mesures CES/DRS constituent un moyen efficace afin de mieux gérer l'eau et réduire la dégradation des sols, la végétation et la biodiversité en augmentant et en stabilisant les rendements agricoles, sylvicoles et fourragers. Elles contribuent ainsi à atténuer les effets du changement climatique et améliorent significativement la sécurité alimentaire et la résilience des populations rurales par rapport aux chocs externes.

Par contre, les approches de restauration de parcours restent encore limitées dans la zone pastorale, et les exploitants qui les ont pratiquées restent minoritaires. Les aménagements à travers le projet PAPAT viennent à peine d'être réalisés. Leur impact sur les sols, la biodiversité et les revenus des populations reste donc largement à venir. Il faut

trois à quatre ans de mise en défens de ces parcours restaurés pour obtenir les résultats escomptés. Ceci peut expliquer une certaine réticence de la part d'une majorité d'exploitants.

L'évolution de l'érosion dans la zone de Tahoua a une ampleur qui rend insignifiants les aménagements individuels. Les efforts déployés par le PAPAT ne semblent donc pas encore avoir engagé un processus de changement de comportement par rapport à cette problématique. Concernant ce dernier aspect, il est souvent supposé que les modalités de construction sont déterminantes pour la prise en charge de l'entretien par les populations. L'hypothèse est la suivante: si la participation des futurs utilisateurs aux travaux de construction est faible, ou s'ils sont rémunérés pour cette participation, ils ne se sentent pas suffisamment responsables de

l'entretien des dispositifs. Et qui est vrai pour l'entretien est d'autant plus valable pour dupliquer des ouvrages CES/DRS.

Pour conclure, on retiendra que le secteur rencontre des difficultés dues à une augmentation de la pression démographique, elle-même entraînant une pression de multiples ordres sur les espaces pastoraux sur lesquels viennent s'ajouter des contraintes climatiques auxquelles les éleveurs sahéliens étaient auparavant adaptés. Ainsi, notons l'importance, vu l'immensité des zones utiles aux pasteurs de techniques simples et facilement 'replicables' en tenant compte des réalités sociétales, tant socio-économiques qu'écologiques locales, notamment pour un réensemencement durable de ces zones, afin de permettre une résilience de l'action.

La formation organisée par le PAPAT m'a permis de renforcer ma capacité en matière de traçage des ouvrages antiérosifs. Cela m'a permis d'être efficace dans le cadre de mon travail. Si un autre projet me propose un travail, je n'aurai pas besoin de formation. Maintenant, je peux même en former d'autres dans ce domaine.

-Mr Alassane Ghissa
Traceur sur le chantier de récupération de terres
de Chimborian



Site de récupération des terres à Chimborian. Un cas de réussite enregistré par le PAPAT

Recommandations spécifiques

- Les populations doivent être correctement formées et cela ne peut pas se faire sans un processus de renforcement des capacités poussé et assuré par des gens expérimentés (formation sur la vie associative, mode d'entretien des ouvrages, regarni, règles de gestion comptable...). Les comités de gestion une fois les plants ont réussi et maintenu, pourront être dans 3 à 4 ans autonomes financièrement et par la suite des aménagements durables.
- La mise en défens des parcours restaurés en zone pastorale pendant les 2 à 3 premières années est difficile étant donné que les accès sont libres pour les animaux ajouté au fait que les bénéfices générés ne sont pas immédiats. Toutefois, une grande volonté des bénéficiaires et la présence de bons leaders pourront être à l'origine de la préservation des plants pendant les premières années et par la suite la réussite des aménagements de parcours.
- Il est improbable que les projets et les financements actuels pour la réalisation des travaux de CES/DRS dans les zones pastorales se multiplient à court terme, et compte tenu de leur impact très limité dans l'espace par rapport à ce qui est nécessaire pour arrêter le processus de dégradation général à l'ensemble de la zone, une approche axée sur la "réplicabilité" s'impose moyennant des ressources financières disponibles.
- Le financement de l'adaptation au changement climatique doit nécessairement mobiliser les ressources locales sous forme de fonds communaux d'adaptation au changement climatique. Ces fonds peuvent être constitués, par exemple, à partir des taxes perçues sur l'exploitation et les transactions sur les ressources naturelles, les prélèvements sur les ressources générées par les aménagements (le bois, la paille), etc.
- La sécurisation foncière des aménagements pastoraux: Il s'agit, à travers l'action des structures du code rural, de sécuriser les aménagements et les systèmes de gestion de ressources pastorales. Cette sécurisation intervient en amont de la réalisation des aménagements en accompagnant l'élaboration des accords sociaux de gestion des espaces et des ressources pastorales. Elle interviendra aussi en aval de ces réalisations, la sécurisation foncière passant par le versement au dossier rural enfin le contrôle de mise en valeur des espaces et aménagements enregistrés au titre du code rural. Les dossiers communaux pour les ressources pastorales seront intégrés au niveau du schéma d'aménagement foncier à l'échelle régionale. Une attention particulière est à accorder à la digitalisation.



Femmes bénéficiaires des travaux HIMO (realisation de bandes pare-feux)

Liste des abréviations

- **CES:** Conservation en Eau et Sols
- **COFO:** Commission Foncière
- **COFOB:** Commission Foncière de Base
- **COFOCOM:** Commission Foncière Communale
- **COFODEP:** Commission Foncière Départementale
- **CTB:** Coopération Technique Belge
- **DDE:** Direction Départementale de l'Environnement
- **DL:** Demi-lune
- **DRS:** Défense et Restauration des Sols
- **HIMO:** Haute Intensité de Main d'Oeuvre
- **ONG:** Organisation non gouvernementale
- **PAAPSSP:** Programme d'Appui à l'Aménagement Pastoral et à la Sécurisation des Systèmes Pastoraux
- **PADLRNN:** Projet d'Appui au Développement Local dans le Nord du Niger
- **PAPAT:** Projet d'Appui à la production Pastorale dans la région de Tahoua
- **PDC:** Plan de Développement Communautaire
- **PTF:** Partenaire Technique et Financier
- **PV:** Procès Verbal
- **STD:** Service Technique Déconcentré
- **UE:** Union Européenne



CTB NIGER

La CTB, l'agence belge de développement, appuie et encadre des programmes de développement pour le compte de l'État belge et d'autres donneurs d'ordre.

Rue Haute 147
1000 Bruxelles, Belgique
T + 32 (0)2 505 37 00
info@btctb.org
www.btctb.org

Ont contribué à cette publication

Saidou Mahamane (*ATN Socio- Pastoraliste PAPAT*)
Colonel Hachimou Maazou (*DR Environnement Tahoua*)
Sédick Charou (*Secrétariat permanent du Code Rural Tahoua*)
Issoufou Ibrahim (*Animateur PAPAT*)
Stephanie Eeckman (*ATJ Communication CTB*).

Le Projet d'Appui à la Production Pastorale dans la région de Tahoua tient à exprimer ses vifs remerciements aux nombreux partenaires et experts qui ont contribué fondamentalement à la rédaction de cette fiche de capitalisation en partageant leurs expériences de terrain. Il remercie également toute l'équipe du projet pour sa mission d'animation des échanges et de capitalisation des bonnes pratiques.

